

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1976)

Heft: 375

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les instituteurs et la grande politique

Améliorer la formation générale des instituteurs, la séparer de la formation professionnelle, retarder le moment du choix pour ce métier et éviter d'enfermer les maîtres primaires dans une voie dont il est difficile de sortir : tels sont les buts de la réforme des Ecoles normales que le Conseil d'Etat vaudois propose au Grand Conseil.

La pléthora d'enseignants n'est pas étrangère à la présentation, que certains jugent prématuée, de ce projet. A côté des Ecoles normales, qui accueillent des élèves de seize ans, il existe depuis plusieurs années une deuxième filière de formation pour les maîtres primaires : les Classes de formation pédagogique (CFP), ouvertes aux gymnasiens porteurs d'une maturité ou d'un diplôme de culture générale. Les effectifs des CFP se sont régulièrement gonflés, au point de former à peu près autant d'instituteurs que les Ecoles normales. Avec ces deux filières, le canton forme trop d'instituteurs. Quel robinet fermer : l'entrée aux Ecoles normales ou aux Classes de formation pédagogique ? Si, pour les Ecoles normales, il suffit d'admettre moins de candidats lors du concours d'entrée, cela n'est pas possible pour les Classes de formation pédagogique, l'admission étant assurée pour tous ceux qui ont achevé avec succès leur gymnase.

Le Conseil d'Etat propose d'exiger dès 1977 un bachot pour les futurs instituteurs et, pendant une période transitoire, un diplôme de culture générale, la majorité bourgeoise semblant vouloir admettre ce titre de façon définitive. La formation professionnelle durera ensuite deux ans.

Tenant compte qu'actuellement 80 % des élèves des Ecoles normales proviennent des classes de primaire supérieure, le Conseil des Etats prévoit de créer une classe de raccordement d'une année, de type littéraire ou scientifique, pour que ces élèves puissent entrer au gymnase (la classe de

raccordement existant au collège de l'Elysée, qui permet à quelques élèves de prim. sup. d'entrer au gymnase en section math.-sciences, serait maintenue). L'idée est excellente, mais on comprend mal les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat entend faire dépendre — à titre provisoire, il est vrai — ces classes de raccordement du futur Séminaire pédagogique de l'enseignement primaire (chargé de la formation professionnelle des instituteurs), alors que ces classes se prépareront à l'entrée dans un gymnase. Ne faut-il pas craindre que l'on pratique là, sous une autre étiquette, le programme de l'actuelle première année d'Ecole normale ?

La droite défend le statu quo

Le projet est contesté par une partie de la droite, pour des questions de détail (la majorité bourgeoise est attachée au nom de l'Ecole normale qu'elle préfère à celui de Séminaire pédagogique de l'enseignement primaire, proposé par analogie avec le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire) ou de fond.

C'est ainsi que la députée radicale Thibaut, par ailleurs si zélée à défendre les « classes passerelles », tente de compromettre un projet qui offre pourtant de nouveaux débouchés aux élèves des

classes de prim. sup. (ceux-ci auront en effet la possibilité, une fois leur certificat en poche, d'entrer au gymnase après une année de raccordement). Les voies du groupe de « Rénovation de l'école vaudoise » (sic) sont vraiment insondables ! Ou bien, auraient-ils raison, les mauvais esprits qui affirment que les différentes moutures du projet Thibaut n'ont qu'un but : créer la confusion pour maintenir le « statu quo » ?

Et quand on aura précisé que le libéral Leuba émet des réserves, craignant notamment que les instituteurs, forts d'une formation plus solide et plus longue, ne revendiquent des hausses de salaires, on sera au clair sur les motifs qui guident ceux qui répètent qu'ils ne pensent qu'au bien des enfants !

Le même groupe s'obstinerait-il à défendre une formation au rabais pour les maîtresses enfantines qui n'auraient pas besoin d'aller au gymnase, alors que tous les travaux sérieux insistent sur la nécessité d'une formation particulièrement poussée pour les maîtresses enfantines ?

Le radical Junod peut cependant compter sur l'appui de plusieurs députés de l'Entente des droites; leurs voix jointes à celles de la gauche devraient assurer le succès d'un projet qui répond aux vœux exprimés depuis longtemps par la Société pédagogique vaudoise.

La contagion du béton

La bataille contre l'altiport de la Croix-de-Cœur, qui devrait devenir un des atouts touristiques de la station valaisanne et multinationale de Verbier n'est que la première étape d'une lutte globale.

A mesure que les travaux engagés en toute hâte par M. Rodolphe Tissières prennent de l'ampleur (« Tous ces gens s'agitent pour rien, pouvait déclarer le promoteur à « La Suisse » le 27 août dernier; dans quelques jours la première étape des travaux sera déjà terminée »), le véritable enjeu se précise : par la loi de la concurrence (jamais plus âpre que lorsqu'il s'agit de tourisme), d'au-

tres sites alpins sont menacés d'être bétonnés pour le plus grand confort d'une minorité de privilégiés. On doit donc considérer que c'est bien le premier maillon d'une chaîne importante qui prend forme à Verbier, cette ville à la montagne dont l'environnement n'a pu jusqu'ici que laisser indifférente la majorité des gens sensibilisés aux questions écologiques, tant la nature a été là sacrifiée à tout va au cours des années.

Comment supporter dès lors que sous le signe de la politique du fait accompli un précédent s'impose à l'opinion, rendant caduque à l'avance toute conception d'ensemble des aéroports de montagne et autres bétonnages de prestige ?